



2025/UR/207

ARRETE DU MAIRE

Travaux Boulevard de la Fosse Société SAS SGE OLCZAK Du 1er décembre 2025 au 5 Janvier 2026

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu la loi 82-113 de 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise SAS SGE OLCZAK, 13 Rue de la République BP 2 à Dechy, visant à obtenir la restriction de circulation Boulevard de la Fosse, afin d'effectuer l'aménagement du réseau Enedis,

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte du 1^{er} décembre 2025 au 5 janvier 2026 au droit des travaux Boulevard de la Fosse, sauf riverains, services de secours d'urgence et de police.

ARTICLE 2 : Les mesures suivantes s'appliquent :

- Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux de 8 h à 16 h.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit de la zone de danger.
- La protection et le libre passage des piétons devront être assurés.

ARTICLE 3 : L'entreprise SAS CGE OLCZAK est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera posée par les soins de l'Entreprise SAS SGE OLCZAK à ses frais et sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable de la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le dix-huit novembre deux mil vingt-cinq.

LE MAIRE,
Laurent POISSANT.



BASSIN
MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

Hôtel de ville
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

mairie@ville-mazingarbe.fr | www.ville-mazingarbe.fr